

1

CONSTATS ET OPPORTUNITÉS

Conscients des enjeux actuels indispensables pour revivifier notre démocratie à partir de la base, certains habitants souhaitent aujourd'hui s'investir en tant que citoyens dans la vie locale, sans disposer pour autant d'un mandat d'élu, et donc appartenir à un conseil municipal ou communautaire. Ils cherchent à s'informer davantage sur la vie communale, sur leur environnement et souhaiteraient néanmoins participer à l'élaboration des projets portés par les collectivités, en contribuant à la préparation des décisions collectives.

Or les cadres de fonctionnement actuellement adoptés par les collectivités du Pays de Ploërmel notamment, ne permettent pas de satisfaire ces attentes.

Pourtant ces habitants disposent de savoirs et d'expertises mêmes, nées de leur vécu de résidents et d'acteurs économiques de leur bassin de vie, d'usagers quotidiens de leur environnement immédiat, à la campagne, dans les villages et dans les villes revêtant des réalités variées.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable, aujourd'hui, de créer de nouveaux lieux et instances d'échanges et de débat citoyen pour notre territoire, afin de contribuer à améliorer le fonctionnement de notre démocratie.

Cette charte a été élaborée suite à la réunion du 23 novembre 2017 autour du thème de l'Agora proposée par *Citoyens, Ça Nous Regarde !* puis retravaillée jusqu'à validation.

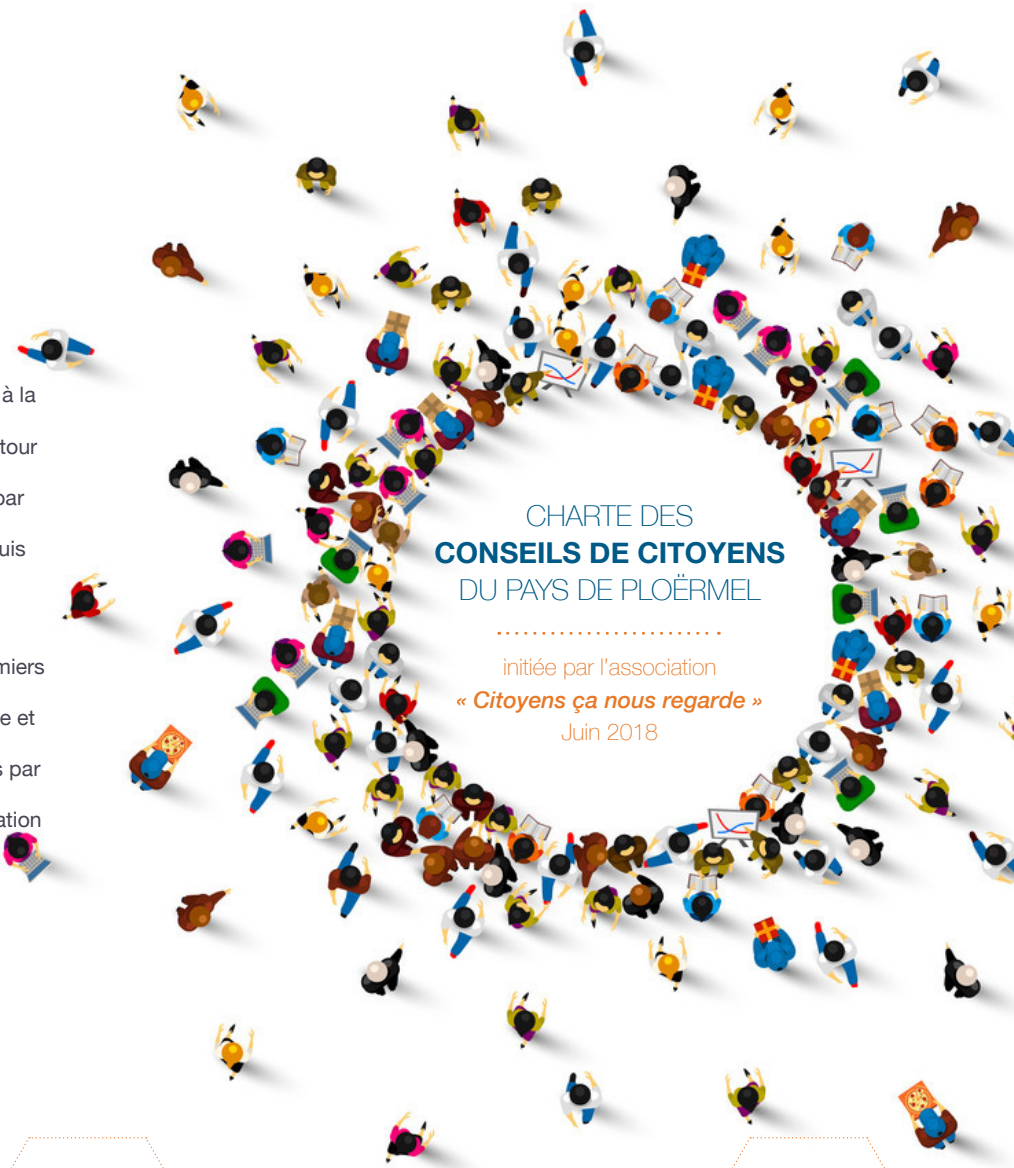
Elle permet le démarrage des premiers conseils, et pourra être complétée et amendée en fonction des besoins par le conseil d'animation de l'association *Citoyens, ça nous regarde !*

Citoyens
ça nous regarde !

Citoyens
ça nous regarde !

CHARTRE DES CONSEILS DE CITOYENS DU PAYS DE PLOËRMEL

initiée par l'association
« *Citoyens ça nous regarde* »
Juin 2018



INTENTION

2

Nous proposons de créer des **Conseils de Citoyens indépendants, impulsés, organisés et animés par des citoyens**, sur le Pays de Ploërmel.

Les Conseils de citoyens rassemblent des personnes volontaires habitant et/ou travaillant sur le Pays de Ploërmel, soucieuses du mieux vivre ensemble et de contribuer au Bien commun. Ces Conseils, qui se rassemblent à la base, au plus près des réalités de leur territoire, constituent des lieux d'échanges, de questionnement, et de propositions

sur la gestion des Biens Communs et de la « Cité » en général. Ils sont ouverts à tous et toutes, selon des règles de fonctionnement précisées ci-après. Chacun-e peut autant qu'il-elle le souhaite y contribuer, par ses idées, points de vue, opinions, à la réflexion commune. Ils ou elles alimentent, de façon constructive, les échanges sur les politiques locales et intercommunales pour favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes nouvelles et la **co-construction de projets, en soutien des politiques du territoire**.

4

BUTS

Alerter et mobiliser les citoyens sur la chose publique.

- Favoriser l'appropriation des savoirs et connaissances utiles aux citoyens pour comprendre et agir sur ces politiques.
- Permettre à chacun(e) de participer activement à la vie publique locale, dans les échanges et les débats. Soutenir et encourager les engagements, ainsi que favoriser l'accès notamment aux responsabilités électives.
- Renforcer **la cohésion sociale**, en favorisant le vivre ensemble par la libre confrontation des idées et des opinions, l'information, la formation, la réflexion et les débats, selon des règles clairement définies qui favoriseront **l'écoute, la bienveillance, et la liberté d'expression de chacun(e)**.
- Aller à la rencontre de l'ensemble des citoyens et acteurs concernés, en particuliers des jeunes et des personnes les plus éloignées de la vie publique.
- Favoriser la co-construction de propositions et la participation des citoyens à l'élaboration des projets

ENGAGEMENTS

5

Chaque personne participant aux **Conseils de Citoyens** s'engage à respecter les libertés individuelles, et les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit, sans intention partisane. Chacun-e contribue à la sérénité des échanges et débats, en respectant la liberté de parole et la participation de tous-toutes. Ainsi, les attitudes ou propos provocateurs, injurieux ou discriminatoires, les comportements susceptibles de constituer des pressions physiques ou morales sur d'autres membres, ou de nature à troubler l'ordre public dans les réunions ne seront pas acceptés.

Les interventions seront, autant que possible, informatives, positives et constructives. Une seule personne s'exprime à la fois, les autres l'écoutent, avec bienveillance, en cherchant à la comprendre, et sans l'interrompre. Ceci afin d'encourager la créativité, et d'utiliser au mieux la diversité des points de vue.

6

LANCEMENT

chaque Conseil citoyen recueille les idées envies et motivations sur son territoire, selon les thèmes abordés, et élabore son propre règlement intérieur.

3

FINALITÉS

Assumer sa responsabilité de citoyen et être acteur de son territoire